

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

DECISION N°26-05

Objet : Candidature à l'appel à projets pour 2026 du Département du Gard au titre des actions d'insertion pour un accompagnement intensif destiné aux allocataires du revenu de solidarité – Axe 1 : Agir pour son Avenir Professionnel (AAP)

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 4,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue relative au développement économique emploi et insertion, la communauté de communes Terre de Camargue a souhaité maintenir un accueil de proximité en matière de conseil à l'emploi, répondant à l'alinéa « la C.C.T.C. intervient dans les points emplois existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ ...) »
- Vu la Loi pour le Plein Emploi du 18/12/2023 désignant le Conseil Départemental comme responsable de l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-09-99 du 22/09/2022 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat
- Vu l'appel à projets lancé par le Département du Gard au titre des actions d'insertion pour un accompagnement intensif destiné aux allocataires du Revenu de Solidarité Active pour l'année 2026, et notamment son AXE 1 : Agir pour son Avenir Professionnel (AAP)
- Considérant que la Communauté de communes propose une offre globale d'insertion avec des accompagnement intensifs et personnalisés pour 52 personnes rencontrant des freins à l'emploi pour 2026
- Considérant la volonté de la Communauté de communes de proposer cette offre de service aux allocataires du RSA pour un accompagnement intensif de 8 personnes en file active (entrées et sorties permanentes) pouvant venir en complément de l'opération Référent de Parcours

DECIDE

Article 1

La décision n° 25-38 du 11/12/2025 est abrogée et remplacée par la présente décision.

Article 2

De répondre à l'appel à projets du Département du Gard pour la mise en œuvre d'une action d'insertion pour un accompagnement intensif destiné aux allocataires du RSA, répondant à l'axe1 « Agir pour son Avenir Professionnel (AAP) » pour l'année 2026,

Article 3

De solliciter une aide financière d'un montant de **10 500 €** pour 2026 auprès du Conseil Départemental du Gard, au regard du plan de financement ci-dessous :

	Dépense	Recettes
Dépense totale prévisionnelle actions d'insertion	37 153 €	
Subvention insertion AAP Département du Gard		10 500 €
Subvention Fonds Européens FSE+ - Département du Gard		26 000 €
Autofinancement		653 €
Coût total estimé de l'action	37 153 € €	37 153 €

Article 4

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur le préfet du Gard
- A Monsieur le comptable du SGC de Vauvert

Fait à Aigues-Mortes le
Le Président
Docteur Robert CRAUSTE



05 FEV. 2026

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informé qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 19.12.1983) et l'article 55-29 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité et/ou notification.